

## Commission des Terrains et Infrastructures Sportives

**Président d'Honneur** : M. JOMIER André †

**Président** : M. ERAY Lionel

**Membres** : MM. BARBIER Michel, GAGNADRE Paul, LAROCHE Vincent, MALUS Jean-Claude, PANNEQUIN Alain.

### Article 53

→ Elle n'agit que sur demande de son Président ou de la Commission Régionale.

→ Elle doit assurer la visite des terrains et formuler des propositions et avis pour homologation par la Commission Régionale des terrains.

→ Elle contrôle les installations pour homologation ou confirmation d'homologation en catégorie 5 et 6.

→ Elle contrôle et formule un avis en cours de saison sur les installations et équipements des clubs susceptibles d'accéder en division supérieure.

→ Elle met à jour le fichier informatique des terrains et équipements.